



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

CERTIFICAT D'ACCREDITATION OU DE RENOUELEMENT D'ACCREDITATION

Délivré par la Haute Autorité de Santé pour une durée de quatre ans à compter du 13/09/2017 sous réserve de renoncement ou de retrait, dans le cadre de l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins et des équipes médicales exerçant en établissements de santé', après avis favorable de l'organisme agréé ORTHORISQ

A

Titre, prénom et NOM	Docteur Christophe CHAROUSSET
Numéro RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels Santé), Numéro d'inscription au conseil de l'ordre des médecins ou Numéro ADELI	10003739850
Pour la spécialité et/ou activité	Chirurgie orthopédique et traumatologie
Liste des Etablissements de Santé dans lesquels le médecin exerce	MAISON DE CHIRURGIE CLINIQUE TURIN

Fait à Saint-Denis, le 14/09/2017

Dominique MAIGNE
Directeur

* L'accréditation est un dispositif volontaire de gestion des risques défini par la loi n° 2004-810 du 13 août 2004, les décrets n°2006-909 du 21 juillet 2006 et n°2006-1159 du 7 décembre 2006 ainsi que les décisions HAS n°2014.0202/DC/MSP du 8 octobre 2014 et n°2015.0003/DC/MSP du 7 janvier 2015.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Docteur Christophe CHAROUSSET

60 rue de Courcelles

75008 PARIS

Saint-Denis, le 14/09/2017

Direction de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
Mission sécurité du patient
Tél : 0155937000

Objet : Certificat d'accréditation

Docteur Christophe CHAROUSSET

Nous avons le plaisir de vous adresser, ci-joint, votre certificat d'accréditation en application de l'article D. 4135-7 du Code de la santé publique. Il vous appartient d'en transmettre une copie aux autorités administratives qui en feraient la demande.

La commission ou la conférence médicale d'établissement ainsi que le Directeur d'établissement sont informés de votre accréditation.

Par ailleurs, les décisions d'accréditation sont rendues publiques sur le site de la HAS (<http://www.has-sante.fr/>).

Enfin, nous vous rappelons que l'accréditation des médecins est délivrée pour une durée de quatre années, sous réserve de satisfaire aux exigences du programme de votre spécialité et de réaliser un bilan chaque année. A défaut, votre accréditation pourra vous être retirée.

Nous vous prions d'agréer, Docteur Christophe CHAROUSSET, l'expression de nos salutations distinguées.

Dr Laetitia MAY-MICHELANGELI

Chef de service

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MAY-MICHELANGELI', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical line extending upwards from the middle of the horizontal line.

PJ : mentionnée